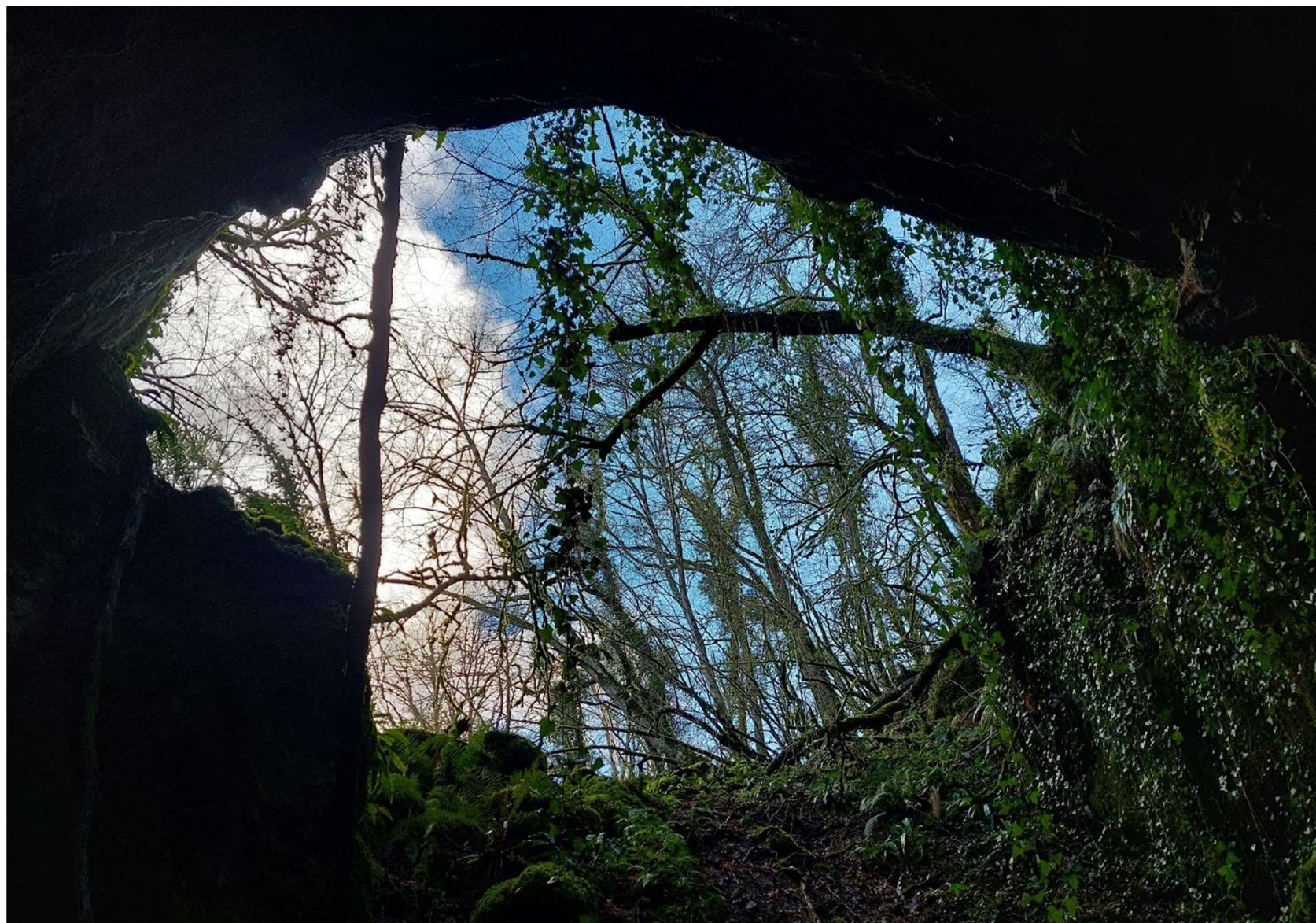


PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE SOUTERRAINE DE L'ARIEGE



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises**

**FRANCE
NATION
VERTE**

Agir • Mobiliser • Accélérer



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

17 juin 2025

Ordre du jour :

- Présentation des évolutions du parcellaire
- Présentation des évolutions du projet de décret
- Enquête publique et consultations locales
- Prochaines étapes
- Questions diverses

Une réserve multi-sites

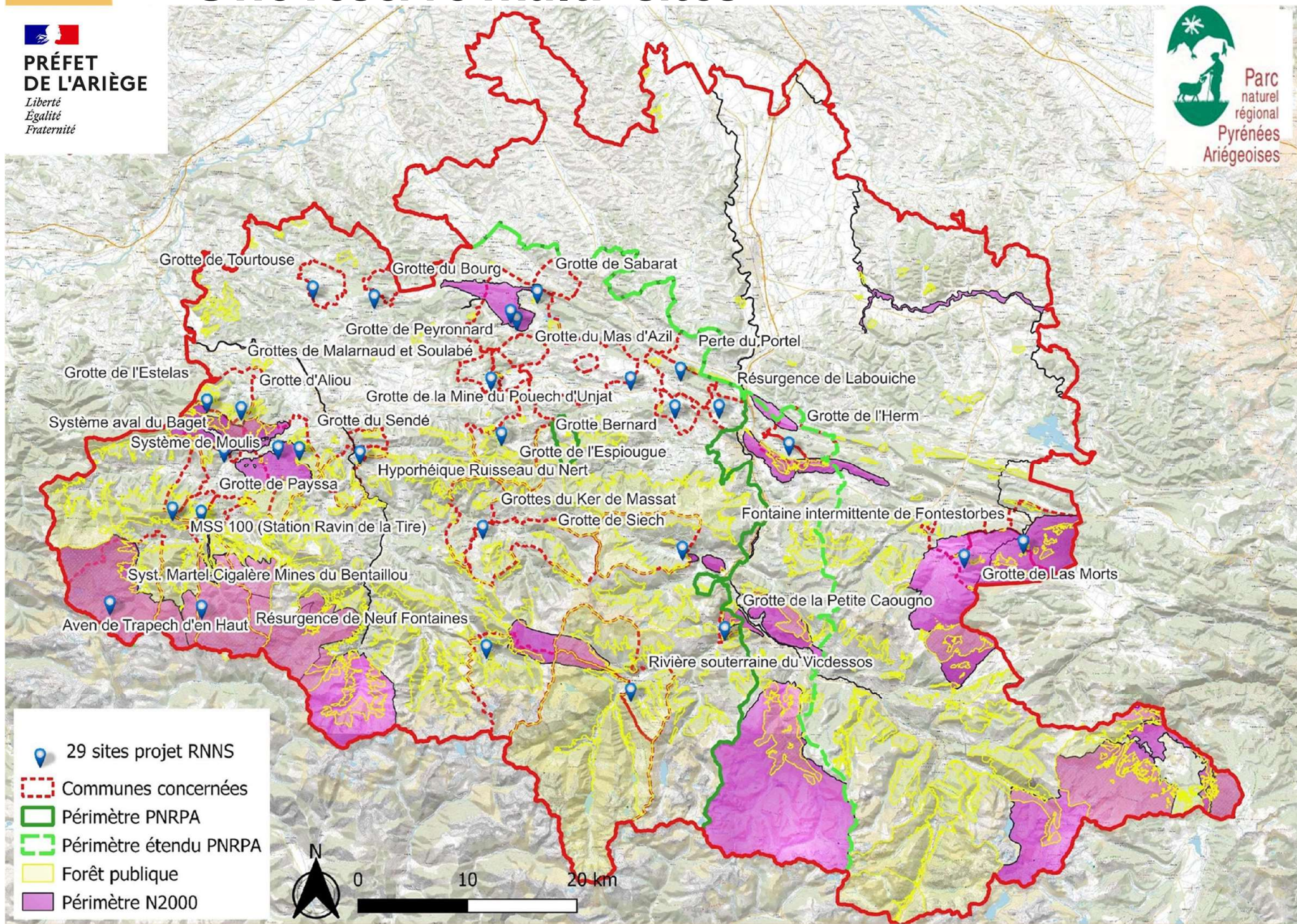


**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises**



Protection et valorisation du patrimoine naturel, géologique, paléontologique et archéologique



Essaim de parturition mixte de *Rhinolophus euryale* et *Minioptères de Schreibers* (à gauche) et essaim de juvéniles de *Rhinolophus euryale* © B. Baillat



© V. Leenknecht

MSS Ravin de la Tire



© V. Leenknecht

Fontaine intermittente de Fontestorbes

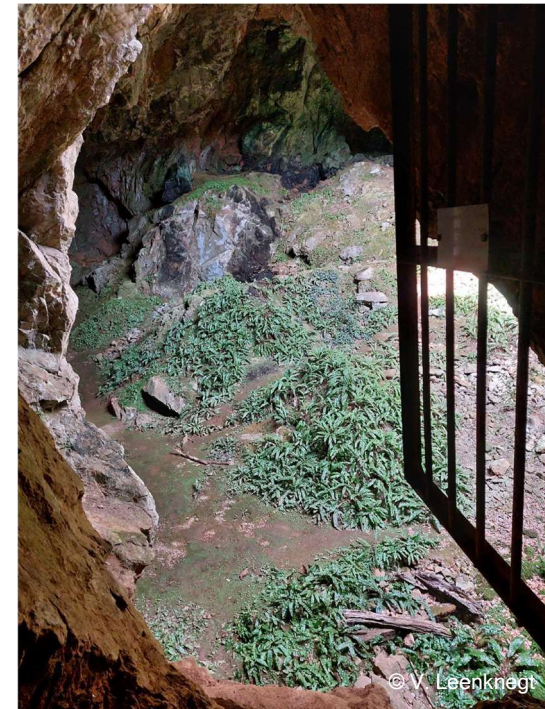


© Olivier Guillaume



© V. Leenknecht

Coupe sédimentaire - Grotte de Siech



© V. Leenknecht

Grotte Sainte-Catherine



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

Liberté
Égalité
Fraternité

17 juin 2025

Rappels historiques

2022 :

- Mars - Avis favorable du Conseil national de protection de la nature (CNPN)
- Mai - Validation de la poursuite de la procédure validée par courrier de la Ministre de l'écologie
- Mai - COPIL & Décembre - COPIL

2023 :

- Poursuite de la concertation
- Constitution du dossier d'enquête (rapport, décret, périmètre)
- Septembre - Visite du rapporteur du CNPN
- Novembre - COPIL

Rappels historiques

2024 :

- Poursuite de la concertation
- Poursuite de la rédaction du décret
- Poursuite de la constitution du dossier d'enquête (rapport, décret, périmètre)
- Communication et information : presse, lettre d'information, site internet...
- juin : COPIL

2025

- Relecture du décret par la Direction des Affaires Juridiques (Ministère de l'Environnement)
- Voyage d'étude à la Réserve Nationale d'Intérêt Géologique du Lot
- Finalisation des pièces du dossier d'enquête publique
- Cadrage avec la commission d'enquête et visite de terrain le 16 juin

Parcellaire

- Non intégration de la partie touristique de Labouïche
- Affinement des parcelles sélectionnées pour s'approcher des topos (Siech, Vicdessos)



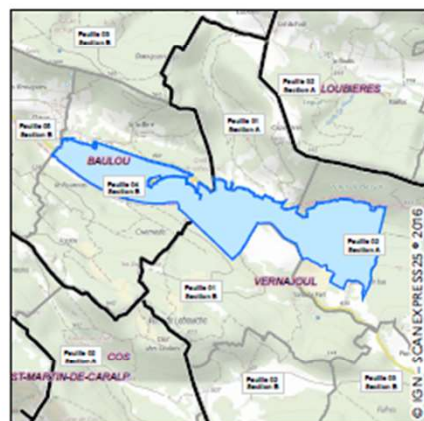
Projet de
Réserve naturelle nationale
d'intérêt géologique
Département de l'Ariège

Résurgence de la rivière souterraine de Labouiche

RNN09-29

Commune(s) de : Baulou, Vernajoul

NB : Format d'impression : 100% A2

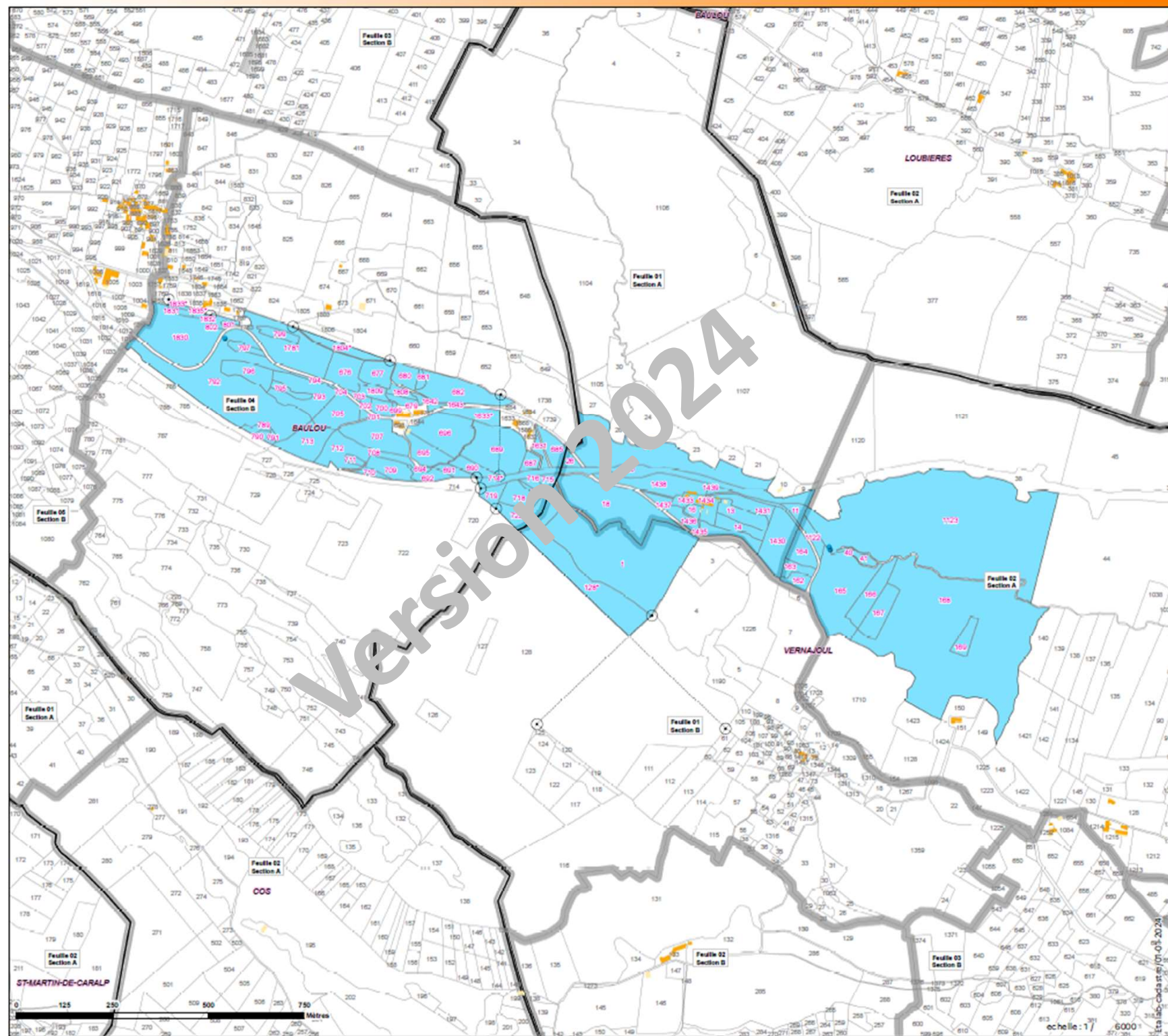


- ✱ Point GPS (identifiant)
- Point caractéristique de parcelle(s)
- Point caractéristique (Relève Géomètre-expert)
- Axe de coupe de parcelle(s)

Parcelle comprise dans le projet, toute ou partie*

Parcelle non comprise dans le projet.

- | | | | |
|--|------------------|--|---------------------|
| | Feuille/Section | | Bâtiment en dur |
| | Limite communale | | Construction légère |
| | Limite du Site | | |

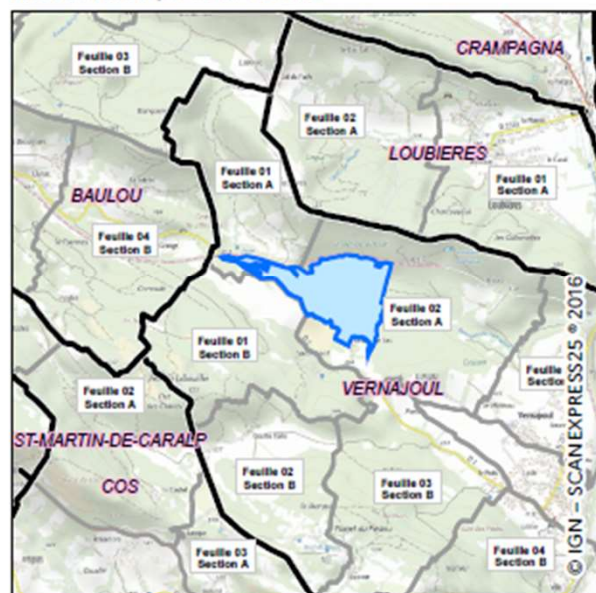


Projet de
Réserve naturelle nationale
souterraine
Département de l'Ariège

Résurgence de la rivière souterraine de Labouche
RNN09-29

Commune(s) de : Vernajoul

NB : Format d'impression : 100% A3



- ✱ Point GPS (identifiant)
- Point caractéristique de parcelle(s)
- Point caractéristique (Relevé Géomètre-expert)
- Axe de coupe de parcelle(s)

Parcelle comprise dans le projet, toute ou partie*

Parcelle non comprise dans le projet.

Feuille 1
Section OA

Limite communale

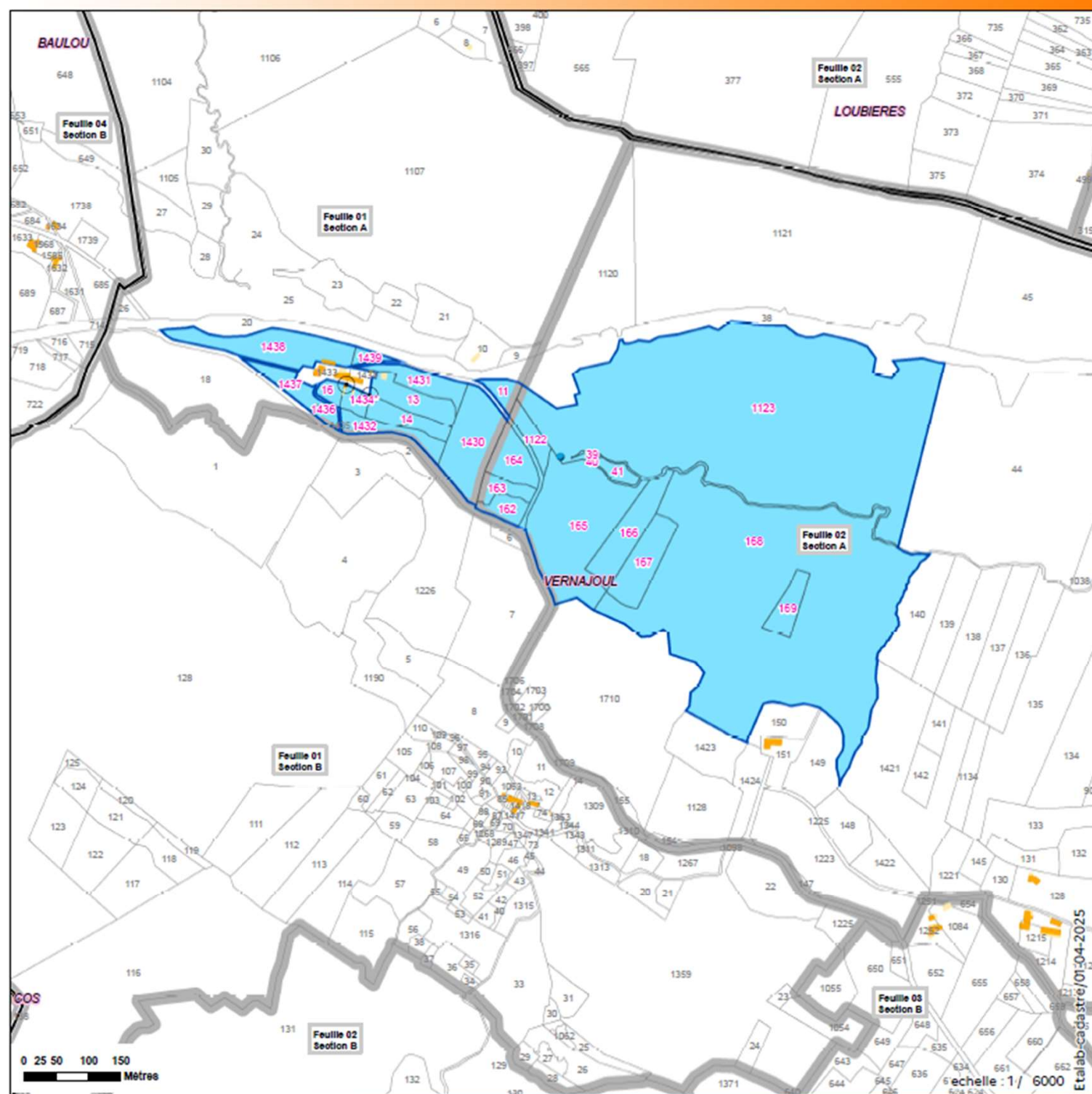
Limite du Site

Bâtiment en dur

Construction légère

**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Échelle : 1/ 6000

Établi-cadastré/01/04/2025

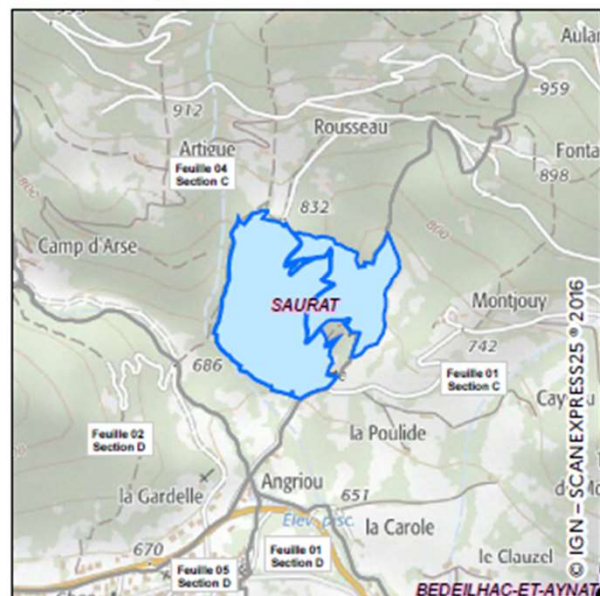
Projet de
Réserve naturelle nationale
d'intérêt géologique
Département de l'Ariège

Grotte de Siech

RNN09-25

Commune(s) de : Saurat

NB : Format d'impression : 100% A3



* Point GPG (identifiant)

● Point caractéristique de parcelle(s)

■ Point caractéristique (Relève Géomètre-expert)

— Axe de coupe de parcelle(s)

Parcelle comprise dans le projet, toute ou partie*

Parcelle non comprise dans le projet.

Feuille 1
Section OA

■ Limite communale

■ Limite du Site

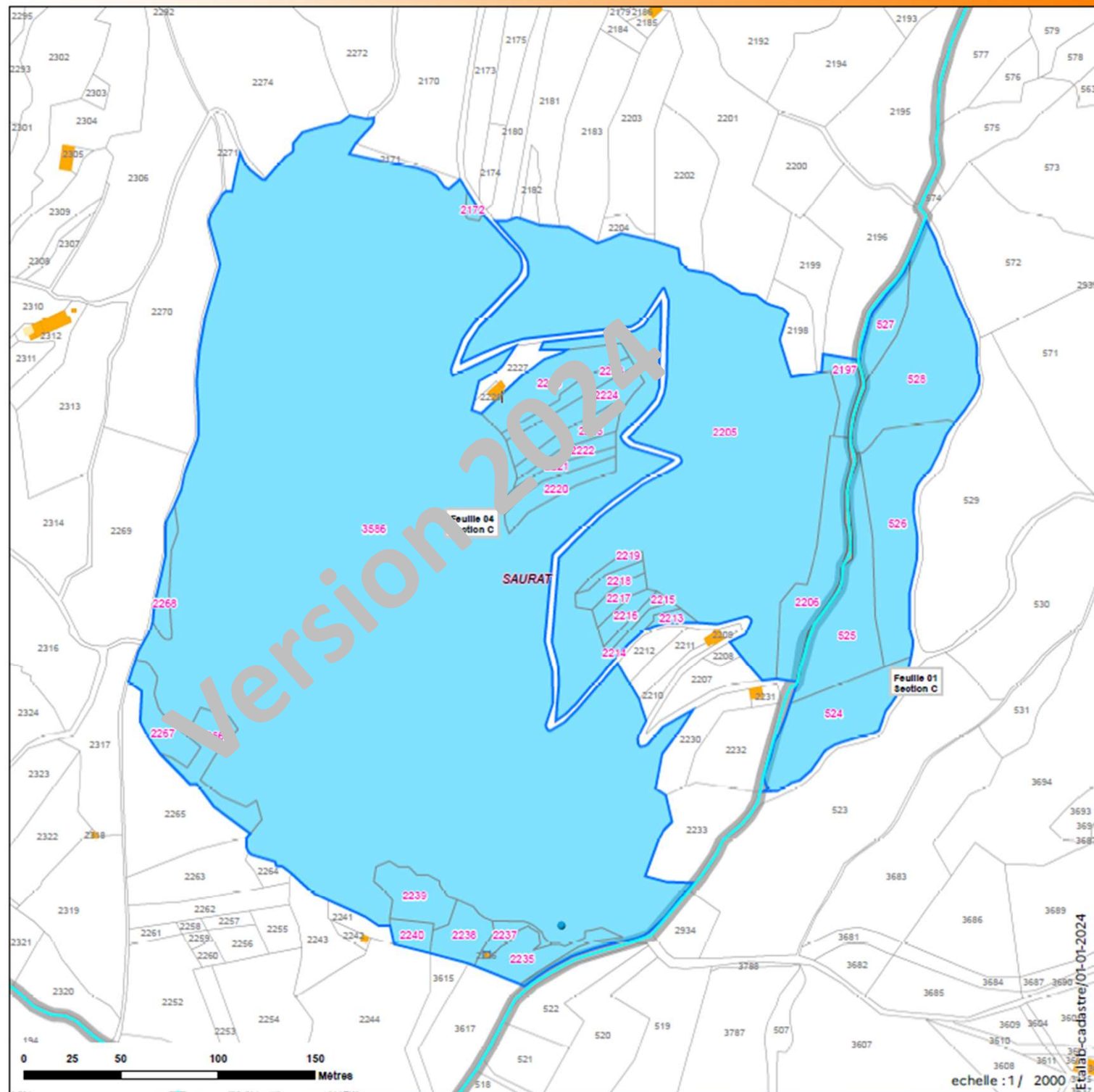
■ Bâtiment en dur

■ Construction légère



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité



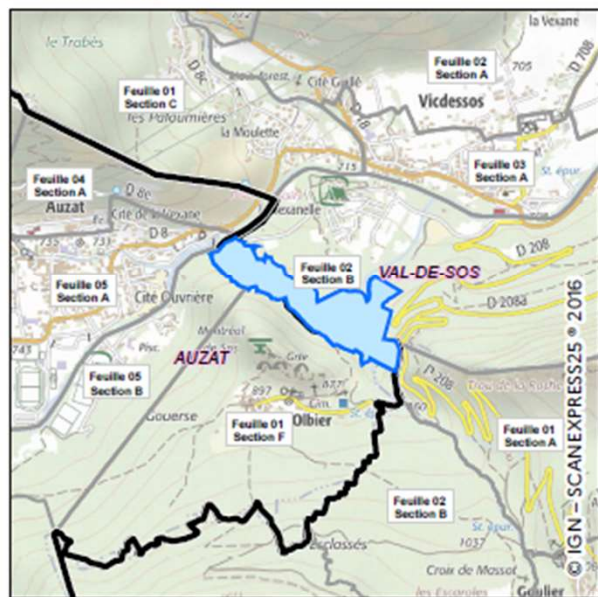
Projet de
Réserve naturelle nationale
d'intérêt géologique
Département de l'Ariège

Rivière souterraine du Vicdessos

RNN09-28

Commune(s) de : Val-de-Sos, Auzat

NB : Format d'impression : 100% A3



✱ Point GPD (Identifiant)

● Point caractéristique de parcelle(s)

■ Point caractéristique (Relève Géomètre-expert)

— Axe de coupe de parcelle(s)

Parcelle comprise dans le projet, toute ou partie*

Parcelle non comprise dans le projet.

Feuille 1
Section OA

Feuille/ Section

■ Limite communale

■ Limite du Site

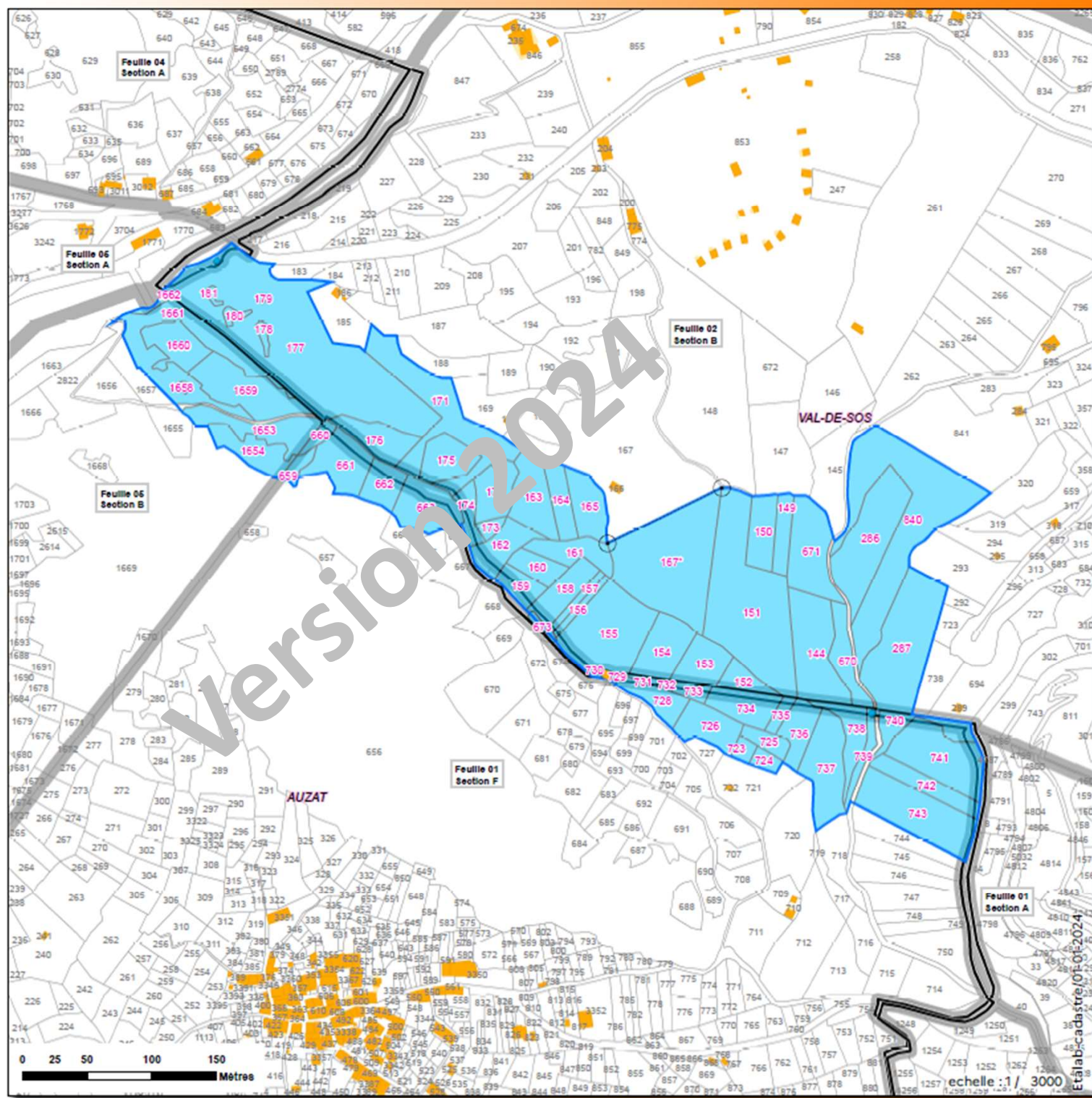
■ Bâtiment en dur

■ Construction légère



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité



0 25 50 100 150 Mètres

échelle : 1 / 3000

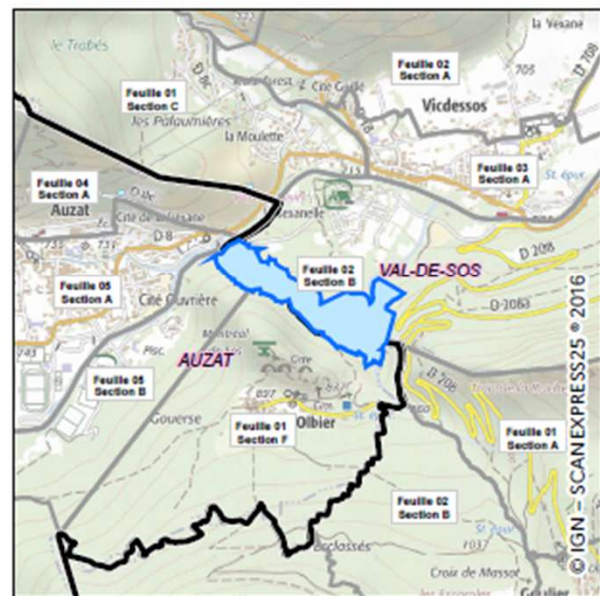
Projet de
Réserve naturelle nationale
souterraine
Département de l'Ariège

Rivière souterraine du Vicdessos

RNN09-28

Commune(s) de : Val-de-Sos, Auzat

NB : Format d'impression : 100% A3



- ✱ Point GPS (Identifiant)
- Point caractéristique de parcelle(s)
- Point caractéristique (Relève Géomètre-expert)
- Axe de coupe de parcelle(s)

Parcelle comprise dans le projet, toute ou partie*

Parcelle non comprise dans le projet.

Feuille 1
Section OA

Limite communale

Limite du Site

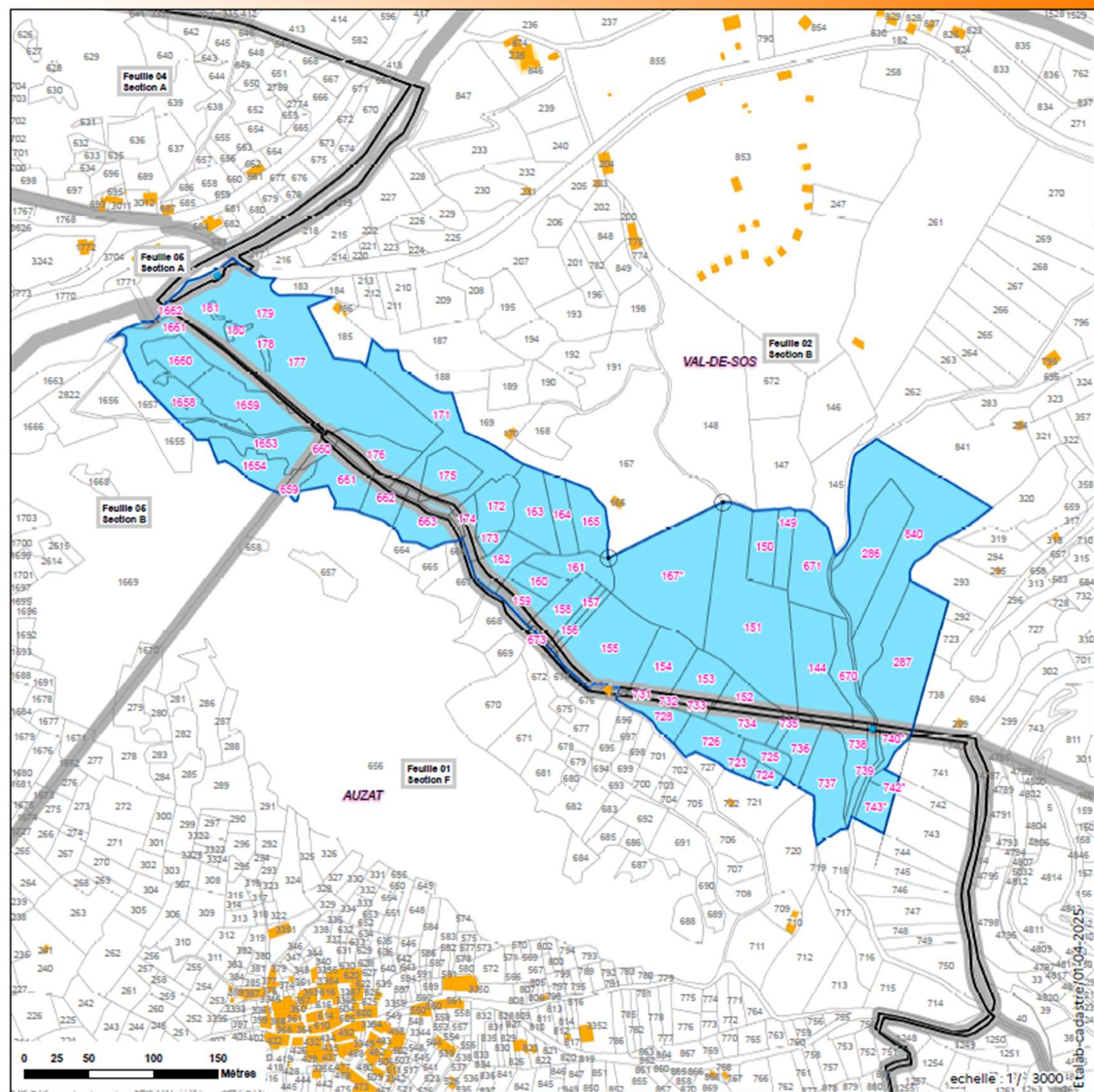
Bâtiment en dur

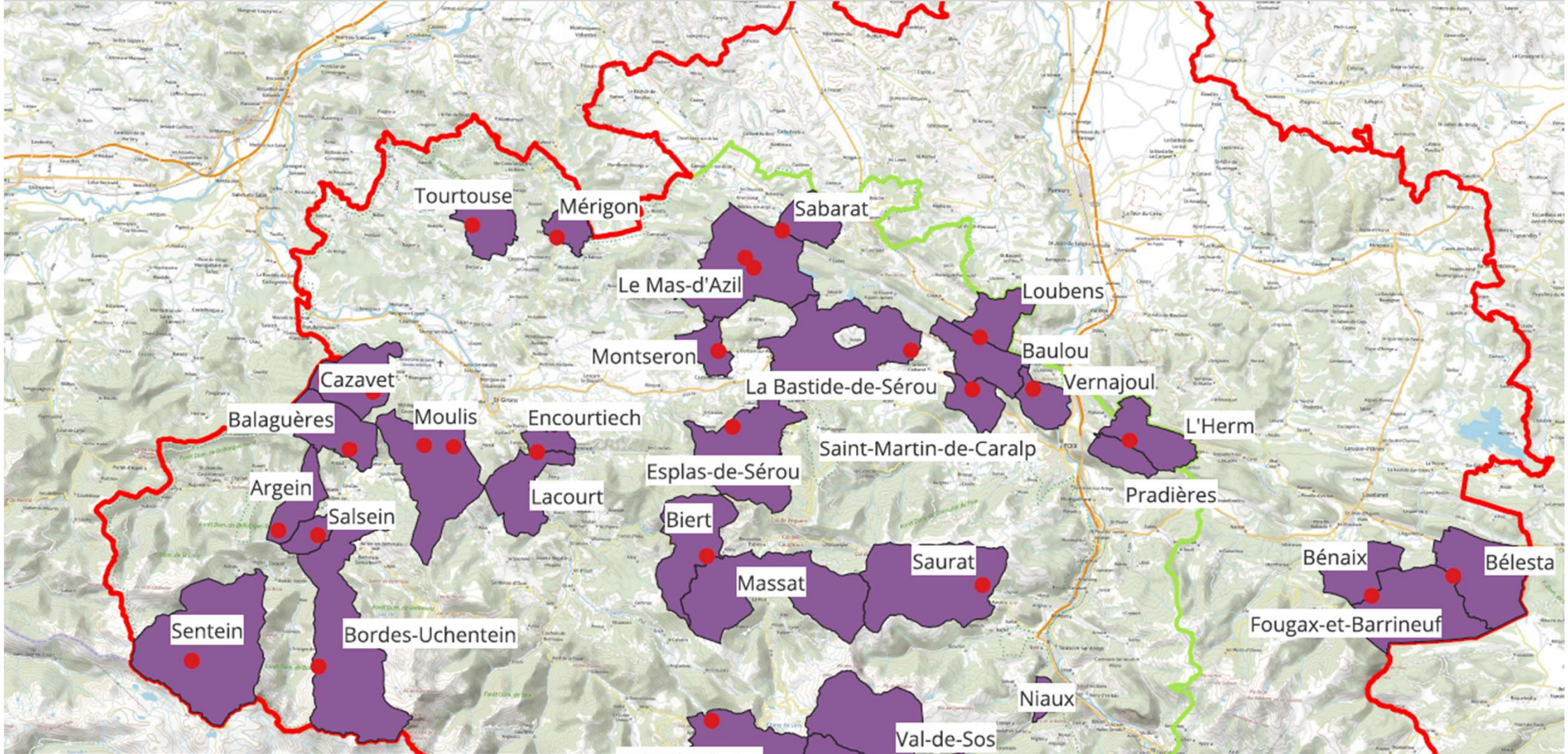
Construction légère



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

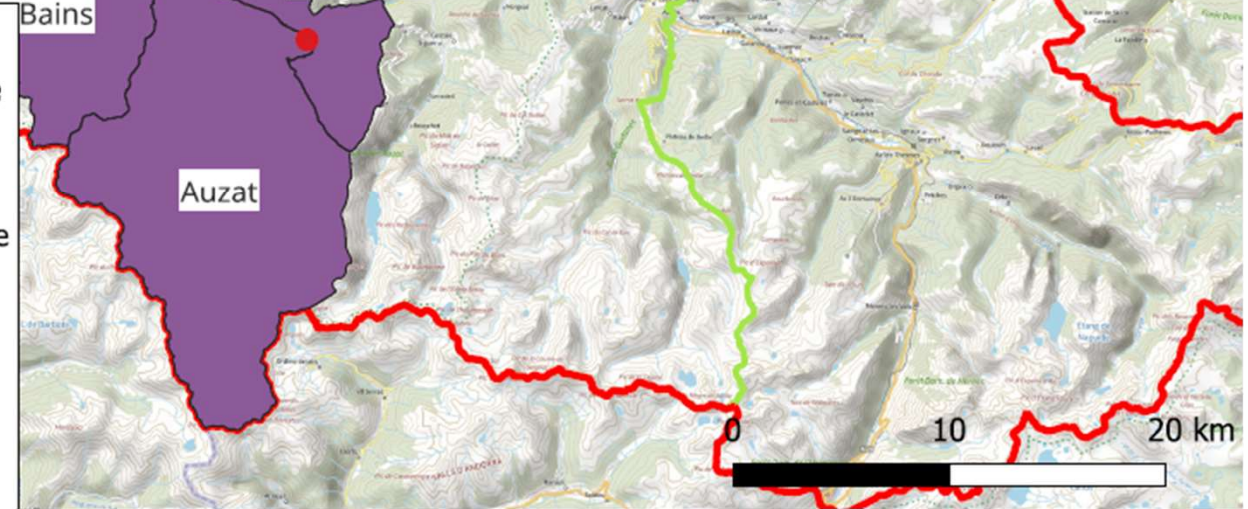




Vue d'ensemble du projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège

Légende :

- Localisation des sites du projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège
- Communes concernées par le projet de RNNS
- Périmètre étendu du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)
- Limites du département



Décret : modifications depuis le 20 juin 2024

Titre 1^{er}

Délimitation de la Réserve et dispositions générales

Spécificité RNNS :

- **Définition de ce qu'est le milieu souterrain :**

Au sens du présent décret, on entend par « milieu souterrain » :

- les développements souterrains naturels ou artificiels, avec ou sans présence permanente d'eau ou de glace,*
- les milieux souterrains superficiels et hyporhéiques.*
- les entrées des cavités et leurs abords immédiats, définis par un arrêté du préfet, et d'une surface maximale de 2 500 m². Leur délimitation fait l'objet d'une signalétique spécifique.*
- à l'exception de l'emprise de la partie souterraine de la route départementale D119 de la grotte du Mas d'Azil, ainsi que du bâtiment d'accueil qui lui est attenant.*
- à l'exception du réseau située à l'amont du barrage localisé à la confluence de la perte du Fajal et de la rivière souterraine de Labouiche.*



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

17 juin 2025

Décret : modifications depuis le 20 juin 2024

Spéléologie

Article 11 :

- ✓ les activités ~~commerciales~~ **libérales / professionnelles** existantes sont autorisés (*dans l'attente de la validation de la DAJ quant à la bonne formulation*)
 - La liste des entreprises concernées sera établie dans le plan de gestion
- ✓ les nouvelles activités ~~commerciales~~ **libérales / professionnelles** sont soumises à autorisation du préfet après avis du CS
 - Activités concernées : liées à la gestion, à l'animation, à la pratique de la spéléologie, à la découverte pédagogique de la réserve, à la sensibilisation à l'environnement



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

17 juin 2025

Décret : modifications depuis le 20 juin 2024

Spéléologie

Article 12 :

Sous réserve du droit des propriétaires, la pratique de la spéléologie est réglementée :

- ✓ **Hors exploration** (uniquement dans les réseaux ou portions de réseaux déjà décrits dans un relevé topographique) : pratique libre
- ✓ **A des fins exploratoires** et dans le cadre de **formation de secours spéléologique** :
~~déclaration~~ **information préalable auprès du gestionnaire** et compte-rendu d'activité
(modalités précisées dans le plan de gestion)
- ✓ Action de **sécurisation des équipements existants** : autorisés et signalement auprès du gestionnaire
- ✓ **Désobstruction avec des outils à la main** et **nouveaux points d'ancrage** : autorisé (sous réserve de ne pas modifier l'état ou l'aspect des lieux, cf. article 9)
- ✓ **Activités scientifiques prévues au plan de gestion** :
 - ~~déclaration~~ **Information préalable** auprès du gestionnaire
 - Déclaration au préfet s'il y a modification de l'état ou de l'aspect des lieux, un mois avant le début des travaux
- ✓ **Activités scientifiques non prévues au plan de gestion** :
 - Demande d'autorisation du préfet + avis du Conseil Scientifique
 - Exception : ~~déclaration~~ **information préalable** et compte rendu d'activité auprès du gestionnaire **(modalités précisées dans le plan de gestion)**
 - Observation
 - Installation d'instrumentation



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

Décret : modifications depuis le 20 juin 2024

Survol

Article 19 :

- ✓ Interdiction de survol de la réserve ~~à une distance inférieure à 300m~~ **aux drones** (dits « aéronefs sans équipages à bord »)
 - Exceptions : missions de secours, de police, de douane, de lutte contre la pollution et les incendies de forêt, missions militaires, gestion de la réserve, activités agricoles, à des fins scientifiques, activités d'exploitation hydroélectriques, autorisations préfectorales



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

17 juin 2025

Enquête publique et consultations locales

Enquête publique

- **Lundi 22 septembre 2025 – dimanche 26 octobre 2025 (35 jours)**
- Commission d'enquête : 3 membres
- Possibilité de contributions
 - 4 lieux d'enquête (4 registres papiers et dossiers papier) : Saint-Girons, La-Bastide-de-Sérou, Lavelanet, Auzat
 - Au moins 4 permanences (une dans chacune de ces communes)
 - Registre dématérialisé
 - Courrier auprès de la commission d'enquête
- Courrier aux propriétaires et titulaires de droits réels en amont précisant les modalités de contributions
- **Réunion publique le jeudi 11 septembre 2025 18h00 Amphithéâtre CFPPA Saint-Girons**

Consultations locales

- En parallèle de l'enquête publique
- A destination de :
 - Administrations civiles et militaires
 - Collectivités
 - Chambres
 - Associations
- **3 mois à compter de l'envoi des courriers (22 septembre)**
- Passé ce délai, avis réputé favorable
- Même dossier que pour l'enquête publique

Enquête publique : règles de publicité

Règles d'affichage de l'Avis d'enquête publique

- Proche de l'entrée des sites
- Visibles depuis la voie publique
- 15 jours avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête publique

Contribution des communes

- Affichage sur les moyens de communication usuels (panneaux, journaux municipaux, réseaux sociaux, Panneau Pocket...)
 - Dates enquête publique (lundi 22 septembre 2025 au dimanche 26 octobre 2025)
 - Date et heure de la réunion publique (jeudi 11 septembre 2025 18h Amphithéâtre CFPPA Saint-Girons)
- Règlementaire : affichage de l'arrêté et de l'avis 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique
 - Date limite affichage : vendredi 5 septembre 2025

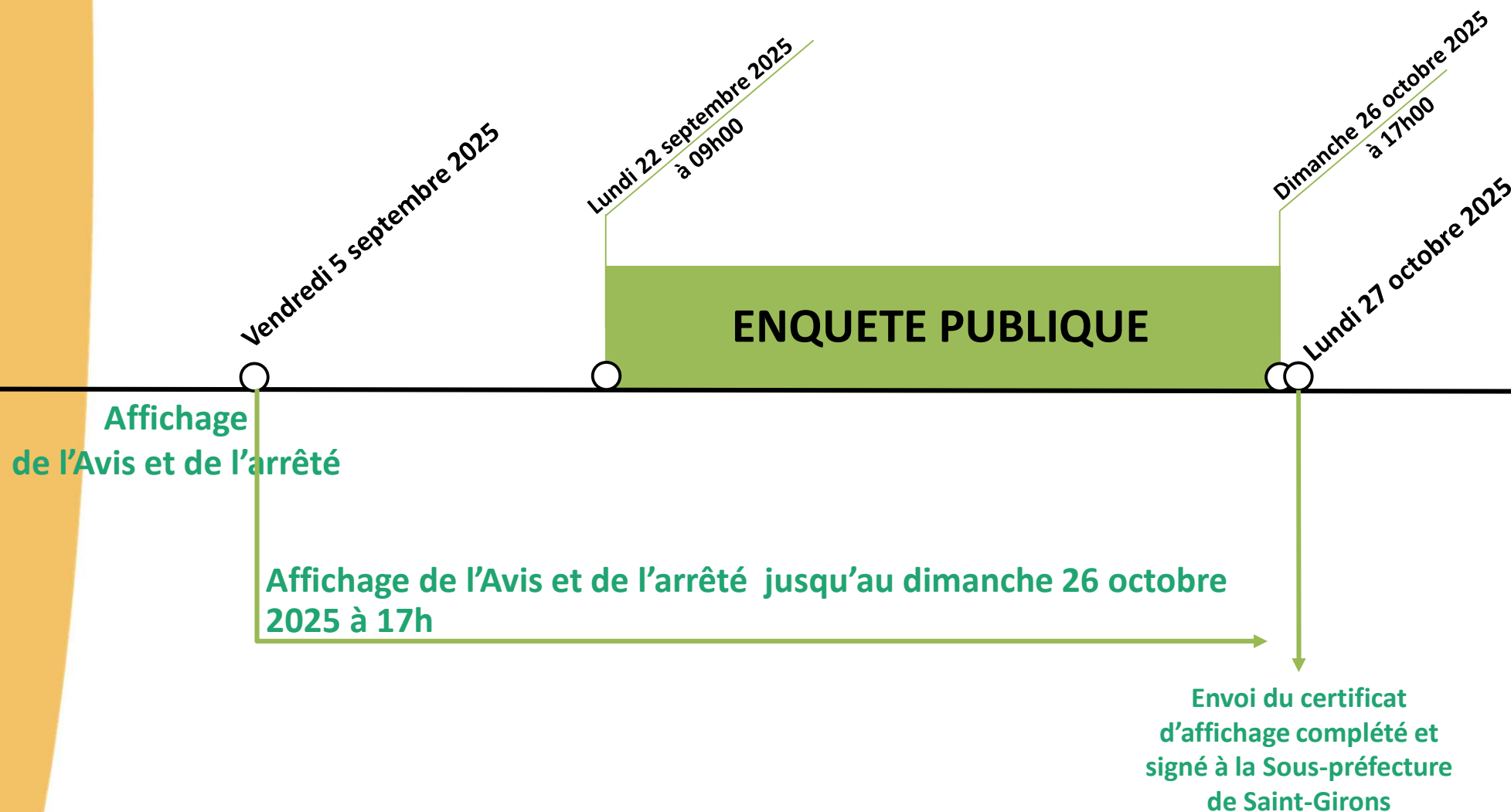


PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

17 juin 2025

Enquête publique : règles de publicité



PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

17 juin 2025

Et la suite ?

Avant classement

- Rapport de la commission d'enquête et modifications éventuelles
- Avis CDNPS et CDESI
- Avis du CNPN
- Consultation inter-ministérielle
- Avis du Conseil d'Etat

Création de la RNNS 2027

Après classement

- Appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et désignation d'un gestionnaire
- Constitution du **Comité consultatif de gestion**, présidé par le préfet de l'Ariège ou son représentant
- Constitution du **Conseil Scientifique**
- Rédaction du premier **plan de gestion** (valable 5 ans)

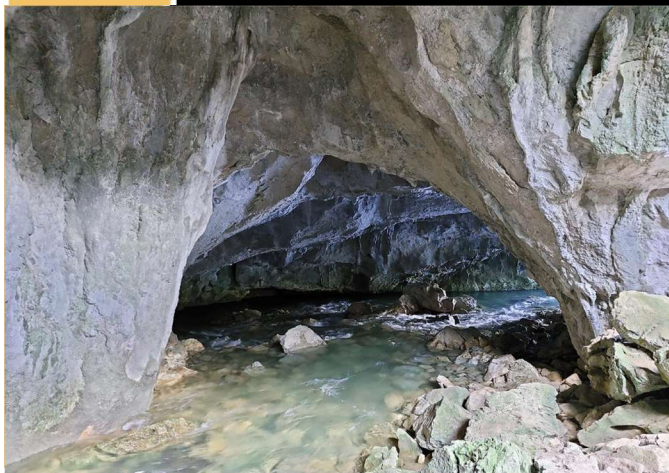


PRÉFET
DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

17 juin 2025

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Virginie Leenknecht



Olivier Guillaume



Thomas Cuypers



Virginie Leenknecht



Fermer



FR

Accueil

Le Parc
QU'EST-CE QUE C'EST ?

Visiter
LE PARC

Les actions
DU PARC

Consommer
Parc

ÉVÈNEMENTS

ACTUALITÉS

PHOTOS ET VIDÉOS

PUBLICATIONS

MARCHÉS PUBLICS

EMPLOIS ET STAGES

PARC NATUREL RÉGIONAL PYRÉNÉES AR

Une autre vie s'invente ici.

La révision de la
Charte

ACTUS DU PNR

NOVEMBRE 2023

Découvrir la
sylviculture
mélangée à
couvert continu

Le premier cours en ligne
gratuit sur la sylviculture
mélangée à couvert
continu est disponible

OCTOBRE 2023

Restaurez la nature
avec Wikirenat

Le PNR et le CBN ont
élaboré une plateforme
en ligne pour que vous
puissiez nous aider à
identifier des
écosystèmes à restaurer.

OCTOBRE 2023

Avis de spectacle de
rue !

La Compagnie Les
Boudeuses est de retour à
Foix, le vendredi 13 octobre

Toutes les actualités

Le projet de RNN
Souterraine



Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités – Ferme d'Icart – 09240 MONTELS

Tél. : 05 61 02 71 69

PRÉFET
DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité



FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer



17 juin 2025